

*Décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E18000192/38 du 14 juin 2018*

Département de l'Isère

**Commune d'ANTHON**

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**relative à la demande d'autorisation environnementale unique  
d'exploiter une unité de méthanisation agricole et de cogénération  
présentée par la société SAINT-LOUIS ENERGIES**

*du lundi 23 juillet au vendredi 14 septembre 2018 inclus*

---

## **ANNEXE 3**

**Documents relatifs à la publicité de l'enquête et  
l'information du public**



Unité de méthanisation de la SAS MEUHVELEC à VEIGY-FONCENEX (74)

*Michel RICHARD commissaire enquêteur*

## Liste des documents joints

- Avis d'enquête publique	3
- Avis de prorogation d'enquête publique	4
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 4 juillet 2018	5
- Justificatif de publication : Le Progrès du 4 juillet 2018	6
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 6/07/2018	7
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 25 juillet 2018	8
- Justificatif de publication : Le Progrès du 25 juillet 2018	9
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 27/07/2018	10
- Justificatif de publication : Le Dauphiné Libéré du 22 août 2018 (prorogation)	11
- Justificatif de publication : Le Progrès du 22 août 2018 (prorogation)	12
- Justificatif de publication : La Voix de l'Ain du 24 août 2018 (prorogation)	13
- Justificatif de publication : Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 24 août 2018 (prorogation)	14
- Informations locales : rappel de la réunion publique - Dauphiné Libéré du 02/09/2018	15
- Campagne d'affichage de l'ADENI – annonce de la réunion publique	16
- Constat d'huissier : affichage sur le site du projet par SAINT-LOUIS ENERGIES	17
- Certificat d'affichage : commune de JANNEYRIAS	19
- Certificat d'affichage : commune de PONT DE CHERUY (prorogation)	20
- Certificat d'affichage : commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS (prorogation)	21
- Certificat d'affichage : commune de VILLETTE D'ANTHON	22
- Certificat d'affichage : commune d'ANTHON	23
- Certificat d'affichage : commune d'ANTHON (prorogation)	24
- Certificat d'affichage : commune de CHAVANOZ	25
- Certificat d'affichage : commune de CHAVANOZ (prorogation)	26
- Certificat d'affichage : commune de SAINT-MAURICE DE GOURDANS	27
- Certificat d'affichage : commune de LOYETTES	28

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole COMMUNE DE ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018	de	10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018	de	16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018	de	9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018	de	9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018	de	15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

# AVIS DE PROROGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

## Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole COMMUNE D'ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera

**du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00  
(au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :**

- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :**

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

**Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.**

**Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.**

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.



## AVIS

## Enquêtes publiques



PREFECTURE DE L'ISERE  
Direction Départementale de la Protection  
des Populations

Installations classées pour la protection  
de l'Environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole  
COMMUNE DE ANTHON  
présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-Louis - 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une  
enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est  
prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du  
respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté  
préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet  
de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une  
étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est  
consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront  
formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;

• par courriel à l'adresse électronique suivante :

ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

• par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire  
enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre  
d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans  
les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (  
[www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur  
divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les  
observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux  
jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra  
être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies  
Renouvelables - Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33),
- Service installations classées de la direction départementale de la  
protection des populations (DDPP) - 22 avenue Dayen Louis Weil à  
Grenoble (tel : 04 56 59 49 59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir  
communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être  
consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de  
ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère  
([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture  
de l'enquête.

897244200

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Augmentations de capital

**THERMI FLUIDES**  
SARL au capital de 20 000 euros  
31 rue du Four  
01350 CULOZ  
440 408 888 RCS Bourg en Bresse

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai  
2018, enregistrée au SIE de Bourg en Bresse, le 5 juin 2018, Dossier  
2018 17517, réf. 2018 A 01671

Les associés ont notamment décidé d'opérer une réduction de capital  
social, d'une somme de 19990 euros, pour fixer le capital social à la  
somme de 10 euros, par annulation de 19990 parts sociales de 1 euro  
chacune de valeur nominale.

Toute personne peut faire opposition dans le délai d'un mois auprès du  
Tribunal compétent

Aux termes de la même assemblée, les associés ont décidé d'augmenter  
le capital social par incorporation de réserves disponibles d'une somme  
de 19990 euros, pour porter le capital social de la somme de 10 euros,  
à la somme de 20 000 euros, par création et émission de 19 990 parts  
sociales nouvelles de un euro chacune.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence. La société devient SARL  
à associé unique

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de  
Bourg en Bresse

956804000

## Fonds de commerce

## VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Guérens le 22/05/2018, enregistré  
au SIE de Bourg-en-Bresse le 14/05/2018, Dossier 2018 18567, référence  
2018 A 01773,

La société NORAC EUROPE SARL, au capital de 15.000 € dont le siège  
social est Rue de l'Hermitage, 01090 Guérens, 521 724 518 RCS BOURG  
EN BRESSE,  
a cédé à :

La société TOPCON POSITIONING FRANCE SAS, au capital de  
1.700.000 € dont le siège social est 3, route de la Révolte (Bâtiment E12),  
93200 Saint-Denis, 838 014 801 RCS BOBIGNY,

Divers éléments dépendant d'un fonds de commerce relative à la  
"branche française" d'importation, commercialisation, commerce en  
gros, services après-vente matériels de régulation, de pesage et de  
mesure de produits agricoles et la fourniture de prestations de services  
associées sur le territoire français, à l'exclusion du droit au bail, sis et  
exploité Rue de l'Hermitage, 01090 Guérens, moyennant le prix de  
136.988,68 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> mai 2018.  
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la  
dernière en date des publications légales, pour la Validité à l'adresse du  
fonds des éléments cédés et pour la Correspondance à l'adresse du  
siège social de la société acquéreur, 3, route de la Révolte (Bâtiment  
E12), 93200 Saint-Denis.

Pour avis

897774400

## Modifications statutaires

## SARL ART. RestorBAT

Société au capital de 7 500 euros  
350, Grande Rue - 39570 Mirebel  
RCS Lons-le-Saunier n° 500 311 444

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018  
Nouveau siège social - Domaine BERNARD - 232, montée du Col  
Matafelon Granges (Ain 01580)

Départ d'un associé : Mohamed BOUBAZ

Agrément d'un nouvel associé nouveau gérant : Jean MAX  
43, boulevard de la Tour Maubourg - 75007 Paris

Modification de l'objet social principal : La Société a pour objet  
de concevoir, exploiter ou promouvoir toutes les technologies afférentes  
à la fabrication additive médicale, toutes spécialisations confondues.  
Elle contribuera aussi à organiser des sessions de formation  
de spécialisation axées technologies.

Formalités accomplies aux Greffes des Tribunaux de Commerce  
de Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse.

Pour avis, la Gérance.

897726700

## Poursuites d'activité

## BELL FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 221 220 euros  
Siège social : 450, rue de la Mairie  
01960 Saint-André-sur-Vieux-Jonc  
761 200 013 RCS Bourg-en-Bresse

POURSUITE D'ACTIVITE  
MALGRE LES PERTES

Lors de ses délibérations en date du 30 juin 2018, l'Associée Unique  
a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application  
de l'article L.225-248 du Code de Commerce

Pour avis, le Président

897473900

## ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

M<sup>e</sup> BERNASCONI avocat associé  
de la SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETI  
FOREST DE BOYSSON  
à Bourg-en-Bresse (01000) - 9 avenue Alsace Lorraine

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN PAVILLON DE PLAIN-PIED  
Sis à Malafretaz (01340) - 46 impasse des Frénes  
Lotissement "Le Vallon"

Sur la commune de Malafretaz (01340 - Ain), Lotissement "Le Vallon",  
46 impasse des Frénes, une maison à usage d'habitation cadastrée  
Section AD numéro 94, lieudit "Le Bourg", pour 07 ares 35 centiares.  
Ledit immeuble forme le lot numéro CINQUANTE (50) du lotissement  
dénommé "Le Vallon", créé suivant arrêté municipal en date du 25 Juin  
2007.

Il s'agit d'un pavillon construit en 2010, de plain-pied sur vide sanitaire.  
La maison est enduite (à l'exception de la partie agrandie).

Le terrain n'est pas clos à l'avant.  
Superficie (au dossier du permis de construire) : 97,43 m<sup>2</sup>.  
Agrandissement (deux chambres) suivant permis de construire du 30 juin  
2015.

Construction traditionnelle équipée du chauffage électrique par  
convecteurs.

La maison se compose : d'une entrée donnant directement dans le  
salon-salle à manger (poêle à bois dans le salon), cuisine ouverte, couloir  
qui dessert : WC (avec VMC), salle de bains (avec baignoire, lavabo et  
une fenêtre), 5 chambres, garage double (deux portes basculantes).

LES LIEUX SONT OCCUPÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES

SUR LA MISE A PRIX DE 76.000,00 EUROS outre charges

ADJUDICATION LE MARDI 28 AOUT 2018 A 14 H 00  
à l'audience des Criées du Juge de l'Exécution Immobilière  
du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse  
Au Palais de Justice, 32 avenue Alsace Lorraine, 01000 Bourg-en-Bresse

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe  
du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de  
Bourg-en-Bresse où il a été déposé.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un Avocat du Barreau de l'Ain.  
Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à  
l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain, de 10%  
du montant de la mise à prix.

Pour extrait

M<sup>e</sup> BERNASCONI avocat associé de la SELARL  
BERNASCONI ROZET MONNET-SUETI FOREST DE BOYSSON  
897794300

## VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LÉGALES

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

## AVIS ADMINISTRATIFS

### ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

A2018C05042

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES  
POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Demande d'exploitation

d'une unité de méthanisation  
agricole

COMMUNE DE ANTHON

présentée par la

SAS SAINT LOUIS ENERGIES

Siège social : Ferme Saint-  
Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-  
IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une  
enquête publique sur le projet  
susvisé, d'une durée de 39 jours,  
est prescrite : du lundi 23 juillet  
2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018  
à 18h00.

Au terme de la procédure, une  
autorisation environnementale as-  
sortie du respect de prescriptions  
ou un refus pourra être adoptée  
par arrêté préfectoral. L'autorité  
compétente pour prendre la déci-  
sion est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête  
publique, le dossier comprenant  
une étude d'impact et l'avis de  
l'autorité environnementale, est  
consultable :

- en mairie de ANTHON sur  
support papier et sur un poste in-  
formatique, aux jours et heures  
habituels d'ouverture au public de  
la mairie ;
- sur le site internet des services  
de l'État en Isère à l'adresse sui-  
vante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête  
publique, les intéressés pourront  
formuler leurs observations et  
propositions :

- sur le registre d'enquête mis à  
la disposition du public en mairie  
de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse élec-  
tronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au

jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie de  
ANTHON, à l'attention du commis-  
saire enquêteur.

L'ensemble de ces observations  
et propositions sera annexé au  
registre d'enquête tenu à disposi-  
tion au siège de l'enquête et  
consultable, dans les meilleurs  
délais, sur le site internet des ser-  
vices de l'Etat en Isère  
( [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ).

Le commissaire-enquêteur,  
Monsieur Michel RICHARD, ins-  
pecteur divisionnaire des Fi-  
nances Publiques à la retraite, re-  
cevra les observations orales ou  
écrites du public en mairie de AN-  
THON, aux jours et heures sui-  
vants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00  
à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à  
18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00  
à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00  
à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à  
18h00.

En cas d'empêchement, un  
commissaire enquêteur rempla-  
çant pourra être nommé après in-  
terruption de l'enquête.

Toute information sur le projet  
peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Res-  
ponsable du Pôle Energies Re-  
nouvelables – Bureau d'études  
L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées  
de la direction départementale de  
la protection des populations  
(DDPP)- 22 avenue Doyen Louis  
Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.  
49.59).

Toute personne peut, sur sa  
demande et à ses frais, obtenir  
communication du dossier d'en-  
quête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du  
commissaire-enquêteur pourront  
être consultés à la DDPP – service  
installations classées, à la mairie  
de ANTHON et sur le site internet  
des services de l'Etat en Isère

( [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ), pendant  
une durée d'un an à compter de la  
clôture de l'enquête

### ARRONDISSEMENT DE VIENNE

A2018C05051

Commune de  
SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE

Instauration du Droit de  
Préemption Urbain sur la  
commune de  
Saint-Clair-du-Rhône

Par délibération en date du 25  
juin 2018, le Conseil Municipal de  
la commune de Saint-Clair-du-  
Rhône a instauré un Droit de Pré-  
emption Urbain sur la totalité des  
zones U et AU figurant au Plan  
Local d'Urbanisme.

Cette délibération ainsi que le  
plan annexé sont tenus à la dispo-  
sition du public,

- à la Mairie de Saint-Clair-du-  
Rhône
- à la Sous-Préfecture de  
Vienne, Bureau des affaires com-  
munes.

Un exemplaire de cette délibé-  
ration est affichée en Mairie.



**Votre abonnement  
digital vous permet  
de lire votre  
hebdomadaire  
en avant-première  
dès le jeudi 12 h\***

- Sur votre ordinateur
- Sur votre smartphone  
et votre tablette  
(en téléchargeant  
l'application AG2D)

[www.affiches.fr](http://www.affiches.fr)



**\*Inclus dans votre  
abonnement digital :  
la version numérique  
des suppléments &  
hors-série culturels  
et thématiques**



# L'abonnement, c'est pratique

Le journal dans votre boîte aux lettres tôt le matin

relationabonnes@leprogres.fr  
 N°Azur 0 810 40 30 60  
 0,0384 l'appel + 0,0294 1 minute (0,0114 en heures creuses)

## LE PROGRÈS

### AVIS

#### Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'ISÈRE  
 Direction Départementale de la Protection des Populations

Installations classées pour la protection de l'Environnement

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole  
 COMMUNE DE ANTHON  
 présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES  
 Siège social : Ferme Saint-Louis - 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite :

du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-lo@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-lo@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30

### VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25  
[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)

- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30  
 - jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables - Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04 56 59 49 59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

897244200

### VIES DES SOCIÉTÉS

#### Dissolutions

#### EUROL VEDELEC EUROL

au capital de 7500 euros  
 Siège social : 160, chemin de Palverno  
 RN8 ZAC Rosarge - 01700 Miribel  
 42 765 020 RCS de Bourg-en-Bresse

L'AGE du 05/07/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/07/2018, nommé en qualité de Liquidateurs M. VEDELAGO Frédéric, demeurant 735, route de la côte rivière - 69270 Fontaines-Saint-Martin et Mme LEFORESTIER Isabelle, demeurant 735, route de la côte rivière, 69270 Fontaines-Saint-Martin, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bourg-en-Bresse

100806100

#### Transferts de siège social

#### GKERDODesign SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros  
 Siège social : 461, route du Nant - 01280 Prevessin Moens  
 818 736 878 RCS Bourg-en-Bresse

Aux termes d'une décision en date du 26 juin 2018, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 461, route du Nant - 01280 Prevessin Moens au 2, rue du Général Leclerc - 52200 Langres à compter du DEUX JUILLET DEUX MILLE DIX-HUIT (02/07/2018) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

100721300

#### Changements de gérance

#### KLEDIVIS

Société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros  
 Siège social : ZA des deux B - 01360 Béligneux - RCS Bourg-en-Bresse 410 098 297 - L'assemblée Générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 a nommé en qualité de gérant Madame Maria Isabel MATOS DA SILVA ALVES, demeurant ZA des deux B - 01 360 Béligneux pour une durée illimitée, et ce à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Ildio DE MACEDO MACHADO ALVES, démissionnaire.

100730300

# Femmes d'Exception

Decouvrez cette sélection et beaucoup d'autres produits sur [boutique.leprogres.fr](http://boutique.leprogres.fr)

<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Rhône-Alpes Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Bourgogne Qté : 14,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Limousin Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Champagne Qté : 13,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Nord-Pas-de-Calais Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Midi-Pyrénées Qté : 23,94 €
<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Provence-Alpes-Côte d'azur Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Languedoc-Roussillon Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Bretagne Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Normandie Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Auvergne Qté : 23,94 €	<input type="checkbox"/> Femmes d'exception en Picardie Qté : 23,94 €

Délai de livraison : 8 jours. Livraison en France métropolitaine. Sous réserve des stocks disponibles

Commandez en ligne sur <http://boutique.leprogres.fr> ou DÉCOUPEZ ce bulletin et RENVOYEZ-LE avec votre règlement par chèque à l'ordre du Progrès à l'adresse suivante :

**LE PROGRÈS, La Boutique, 7, bd Chanoine-Kir, BP 21550, 21015 DIJON cedex**

Nom.....  
 Prénom.....  
 Adresse.....  
 Code Postal.....Ville.....  
 Tél.....  
 E-mail.....@.....

**TOTAL COMMANDE HORS FRAIS DE PORT** ..... €

Frais de gestion et d'expédition **5€ 90**

**Frais de gestion et d'expédition OFFERTS à partir de 2 volumes**

**MONTANT TOTAL DE MA COMMANDE** ..... €

LA BOUTIQUE LE PROGRÈS

## AVIS ADMINISTRATIFS

### ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2018C05043

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE LA  
PROTECTION DES  
POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Demande d'exploitation  
d'une unité de méthanisation  
agricole

COMMUNE DE ANTHON  
présentée par la  
SAS SAINT LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-  
Louis – 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-06-12 du 22 juin 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite : du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au jeudi 30 août 2018 à 18h00.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au

jeudi 30 août 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie de ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de ANTHON, aux jours et heures suivants :

- lundi 23 juillet 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- jeudi 2 août 2018 de 16h00 à 18h00
- samedi 11 août 2018 de 9h00 à 11h30
- samedi 25 août 2018 de 9h00 à 11h30
- jeudi 30 août 2018 de 15h00 à 18h00.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête

A2018C05122

Commune de COUBLEVIE

Concertation  
Modification n°3 du PLU

La concertation de la Modification n°3 du PLU de Coublevie est ouverte.

Cette consultation se déroule du 23 Juillet 2018 au 08 Septembre 2018.

Toutes les pièces de cette concertation sont consultables :

- soit directement en ligne sur le site de la Commune de Coublevie,
- soit en mairie aux horaires d'ouverture : (lundi mardi jeudi vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 11h).

Les remarques peuvent être faites : - soit par mail à l'adresse suivante :

- [coublevie@coublevie.fr](mailto:coublevie@coublevie.fr), - soit directement en mairie sur le cahier des remarques disponible à cet effet.

A2018C05146

GRENOBLE-ALPES  
METROPOLE

Zone d'aménagement concerté  
(ZAC) du Saut du Moine  
commune de CHAMPAGNIER

Par délibérations n°1DL180096 et 1DL180097 en date du 06 juillet 2018, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation, la participation du public par voie électronique (PPVE) et le programme des équipements publics relatifs à la ZAC du Saut du Moine sur la commune de Champagnier.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de Champagnier pendant une durée minimum d'un mois.

Le dossier de réalisation de ZAC, incluant le programme des équipements publics, peut être consulté au siège de Grenoble-Alpes Métropole et en mairie de Champagnier.



**Votre abonnement  
digital vous permet  
de lire votre  
hebdomadaire  
en avant-première  
dès le jeudi 12 h\***

- Sur votre ordinateur
- Sur votre smartphone  
et votre tablette  
(en téléchargeant  
l'application AG2D)

[www.affiches.fr](http://www.affiches.fr)



**\*Inclus dans votre  
abonnement digital :  
la version numérique  
des suppléments &  
hors-série culturels  
et thématiques**

# LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

## NAISSANCES

### Malone



**CHAMP-SUR-DRAC**  
Malone est né le 14 août à 10 h 58 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,920 kg pour 52 cm. C'est le premier enfant de Frédéric Claret et Mathieu Galera.

### Julia



**GIÈRES**  
Julia est née le 18 août à 15 h 50 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,140 kg pour 49 cm. C'est le premier enfant de Laura et Jérôme Mamerou.

### Arthur



**SAINT-MARCELLIN**  
Arthur est né le 16 août à 3 h 24 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 2,730 kg pour 46,5 cm. C'est le premier enfant d'Eva Garcin et Benoît Cavagne.

### Chiara



**JARRIE**  
Chiara est née le 18 août à 9 h 31 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,340 kg pour 48 cm. Alizée et Geoffroy Bormelot sont parents de Loïs, 2 ans.

### Luna



**ÉCHIROLLES**  
Luna est née le 17 août à 8 h 38 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 2,580 kg pour 46 cm. C'est le premier enfant d'Anne-Laure Durupt.

### Ludovic



**TENCIN**  
Ludovic est né le 16 août à 12 h 45 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,920 kg pour 48,5 cm. C'est le premier enfant de Nathalie et Rémi Bellemin-Magninot.

### Anaé



**MEYLAN**  
Anaé est née le 18 août à 23 h 22 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 3,800 kg pour 50 cm. C'est le premier enfant de Bérengère et Alban Denat.

### Mickael



**VAULNAVEYS-LE-HAUT**  
Mickael est né le 20 août à 13 h 34 à la clinique Belle-dorme. Il pèse 3,190 kg pour 51 cm. Ludvigne Battistot et Thierry Belmain sont parents de Victoria, 6 ans, et Angelina, 2 ans.

### Maélya



**LIVET-ET-GAVET**  
Maélya est née le 19 août à 2 h 13 à la clinique Belle-dorme. Elle pèse 2,770 kg pour 49,5 cm. C'est le premier enfant d'Amélie et Jovan Petit. Maélya a deux grandes sœurs : Léonie, 7 ans, et Loretina, 7 ans.

### Chloé



**GRENOBLE**  
Chloé est née le 31 juillet à 9 h 45 à la clinique des Eaux Claires. Elle pèse 2,880 kg pour 50 cm. C'est le premier enfant de Marine Ravix et Romain Artigue.

## MARIAGE

### Aurélien et Christine

**POLIÉNAS**  
Aurélien Campiglio et Christine Leclercq ont choisi la date du 15 août pour unir officiellement leur destinée. C'est le maire de Poliénas Bernard Fournier et la conseillère municipale Françoise Filippi qui ont célébré le mariage et qui ont recueilli le consentement des époux. Aurélien est expert en automobiles et Christine est conseillère emploi. Le jeune couple est domicilié au lotissement du Lotare à Poliénas.



**Profil acheteur**  
Plateforme de dématérialisation  
www.marchespublics.ledauphine-legales.com  
Le JAL Journal d'annonces légales de vos départements  
Nelly Parra Martine Santos Cottin  
04 76 88 73 86 04 76 88 73 24  
LD.legales38@ledauphine.com

**AVIS**  
Enquêtes publiques  
PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction départementale de la protection des populations

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux minier et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température  
COMMUNE DE GRENOBLE

présentées par la société SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIE DIVISION FONCIÈRE (Siège social : 35 rue Etienne Morsier 92050 Rueil-Malmaison)  
Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2018-07-02 du 4 juillet 2018 une enquête publique sur le projet consistant d'une durée de 30 jours est prescrite du vendredi 17 août 2018 au mardi 18 septembre 2018 inclus.

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
Arrêté PDDPP-IC-2018-09-01  
COMMUNE DE SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
Siège social : 80 rue du Rousseau - Parc d'activités du Chêne - 38711 - 38 291 SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
NATURE DU PROJET : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules  
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 90 rue de Luzat - ZAG de Chêne Thambé - commune de SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 10 septembre 2018  
CONSULTATION DU DOSSIER : en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; l'après-midi : de 13h30 à 17h00  
le samedi de 9h00 à 12h00  
sur le site internet des services de l'Etat en ligne (www.isere.gouv.fr)

**VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-PONT**  
Avis d'enquête publique  
Par arrêté n° 479/2018 du 20/07/2018 et délibération du conseil municipal du 18/07/2018, le maire de la commune de Saint-Laurent-du-Pont, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et aliénation d'un terrain situé lieu-dit "Deses les Bourdoires" à Saint-Laurent-du-Pont.

**COMMUNE D'HUEZ**  
Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation, délibération du 21/02/2018  
Cette délibération est consultable en mairie, 226 route de la Poste, 38750, aux heures et jours d'ouverture.  
Le Maire, Jean-Yves NOYREY

**Préfecture de l'Isère - Direction départementale de la Protection des Populations**  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS DE PROROGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole  
COMMUNE D'ANTHON  
présentée par la SAS SAINT-LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-Louis - 38289 ANTHON  
Par arrêté préfectoral n° DDP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet consistant, d'une durée initiale de 30 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du lundi 23 juillet 2018 à 09h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 au lieu du jeudi 20 août 2018 à 18h00.  
Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.  
Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :  
- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, de la mairie ;  
- sur le site internet des services de l'Etat en ligne à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr  
Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :  
- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;  
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;  
- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire-enquêteur.  
L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en ligne (www.isere.gouv.fr)  
Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.  
Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.  
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :  
- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Financières - Bureau d'études L'ANR 24 (05.63.48.10.33) ;  
- Service Installations classées de la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) - 22 avenue Doyen-Louis-Viel à Grenoble (tél. 04.56.59.49.59) ;  
- sur le site internet des services de l'Etat en ligne à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr  
Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :  
- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de l'ANTHON ;  
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 17h30 ;  
- par voie postale à la mairie de GRENOBLE, à l'attention de Mme le Commissaire-Enquêteur.  
L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en ligne. Le commissaire-enquêteur Mme Perrine VINCENT SWEET, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de GRENOBLE, aux jours et heures susdites :  
- vendredi 17 août 2018 de 9h à 12h ;  
- mardi 28 août 2018 de 14h00 à 17h00 ;  
- mercredi 5 septembre 2018 de 13h30 à 16h30 ;  
- jeudi 19 septembre 2018 de 9h à 12h ;  
- mardi 18 septembre 2018 de 14h30 à 17h30 (clôture).  
En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.  
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :  
- M. Edouard TISSIER du bureau d'études ANTEA'GROUP (tél. 04.37.85.19.83) ou M. Pascal POSITELLO de la société SCHNEIDER ELECTRIC, directeur du site de Technopole 1 tel. 06.87.76.41.89 ;  
- service Installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis-Viel à Grenoble (tél. 04.56.59.49.59).  
Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.  
Les demandes concernées portant sur tout ou partie du même périmètre sont présentées au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.  
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service Installations classées, à la mairie de GRENOBLE et sur le site internet des services de l'Etat en ligne, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Installations classées**

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**  
Installations classées pour la protection de l'environnement  
Arrêté PDDPP-IC-2018-09-01

**AVIS AU PUBLIC**  
COMMUNE DE SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
Consultation du dossier d'enregistrement présenté par la SCI THELY

Siège social : 80 rue du Rousseau - Parc d'activités du Chêne - 38711 - 38 291 SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
NATURE DU PROJET : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules  
EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 90 rue de Luzat - ZAG de Chêne Thambé - commune de SAINT-QUÉNTIN-FALLAVIER  
DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 10 septembre 2018  
CONSULTATION DU DOSSIER : en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ; l'après-midi : de 13h30 à 17h00  
le samedi de 9h00 à 12h00  
sur le site internet des services de l'Etat en ligne (www.isere.gouv.fr)  
Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de Saint-Quentin-Fallavier.  
Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations :  
- par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service Installations classées - 22 avenue Doyen Louis-Viel - CS 6 - 38 028 Grenoble cedex 1 ;  
- par courriel à : ddp-observations-ic@isere.gouv.fr  
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Plan d'occupation des sols**

**COMMUNE D'HUEZ**

Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation, délibération du 21/02/2018  
Cette délibération est consultable en mairie, 226 route de la Poste, 38750, aux heures et jours d'ouverture.  
Le Maire, Jean-Yves NOYREY

## VERNOUX NAISSANCE

## Bienvenue à Pierre



■ Photo Maryse CASTIGLIA

Yoann Paillet et Stéphanie Schied ont eu le bonheur d'accueillir Pierre le 18 août, à 1 h 26, à la maternité de Bourg-en-Bresse. Il pesait alors 3,640 kg. Mathieu, 3 ans, attendait avec impatience son futur compagnon de jeu.

## MONTCET NAISSANCE

## Bienvenue à Tylia



■ Photo Maryse CASTIGLIA

Sidney Pin et Sabrina Meniri ont la joie d'annoncer la naissance de Tylia, 2 ans et demi après celle de Kenzo. Elle a dévoilé sa frimousse le 17 août, à 22 h 11, à la maternité de Bourg-en-Bresse et pesait alors 3,280 kg.

## MONTRÉAL-LA-CLUSE NAISSANCE

## Bienvenue à Esteban



■ Photo Marie-Béatrice CAPDEQUI-PEYRANERE

Esteban, petit garçon de 3,100 kg et 47 cm, fait le bonheur de ses parents depuis sa naissance, le 18 août à 15 h 10, au centre hospitalier du haut Bugey d'Oyonnax. C'est le premier enfant d'Élodie Bondet et d'Alexandre Pellerin.

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

## Avis d'attribution



## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresse: DEPARTEMENT DE L'AIN Service Routes-Maintenance, à l'attention de M MONNERET Georges, 45, Avenue Alsace Lorraine, BP 10114 - 01003 Bourg-en-Bresse Cedex, Téléphone : 04.74.47.05.80, Courriel : georges.monneret@ain.fr, Adresse internet : http(URL) : http://www.ain.fr/marchespublics

Accès électronique à l'information (URL) : http://www.ain.fr/marchespublics

I.2) Procédure conjointe :

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale.

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

## Section II : Objet

II.1) Etendue du marché :

II.1.1) Intitulé : Travaux de rejointement, d'entretien et de réparations des ponts sur les routes départementales de l'Ain et sur les autres propriétés du Conseil départemental de l'Ain

II.1.2) Code CPV principal : Mots descripteurs : Ouvrage d'art.

Descripteur principal : 45220000

II.1.3) Type de marché : Travaux.

II.1.4) Description succincte : Travaux de rejointement, d'entretien et de réparations des ponts sur les routes départementales de l'Ain et sur les autres propriétés du Conseil départemental de l'Ain.

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : Non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) : Valeur : 1118480.00 euros

II.2) Description :

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Mots descripteurs : Ouvrage d'art.

Code CPV principal : 45220000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRK21.

Lieu principal d'exécution : ensemble du territoire du Département de l'Ain.

II.2.4) Description des prestations : Travaux de rejointement, d'entretien et de réparations des ponts sur les routes départementales de l'Ain et sur les autres propriétés du Conseil départemental de l'Ain

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère de qualité : Valeur technique/Pondération : 55,0%

Prix : Prix/Pondération : 45,0%

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section IV : Procédure

IV.1) Description :

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

IV.2) Renseignements d'ordre administratif :

Section V : Attribution du marché

Marché n° : F18032

Intitulé : Travaux de rejointement, d'entretien et de réparations des ponts sur les routes départementales de l'Ain et sur les autres propriétés du Conseil départemental de l'Ain

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 19/07/2018

V.2.2) Informations sur les offres

• Nombre d'offres reçues : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Oui

V.2.3) Nom et adresse du titulaire :

RTP, Chemin du Moulin de Noirefontaine, Lieu dit Saint Amouze 01250 Montagnat, FR

Le titulaire est une PME : Oui

SOCATRA, 26 Avenue de Verdun - 01640 Jujurieux, FR

Le titulaire est une PME : Oui

FALAISE TP, 105 Chemin de l'Eperon - 01160 Saint-Martin-du-Mont, FR

Le titulaire est une PME : Oui

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Valeur totale du marché/du lot : 1118480.00

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires

Accord-cadre à bons de commande avec minimum (100.000 euros HT) et sans maximum pour la période initiale et les reconductions éventuelles

Critères de sélection des candidatures : situation juridique, capacités professionnelles. Le montant figurant aux articles V.2.4 et II.1.7 correspond au montant estimatif initial de l'accord cadre pour sa durée totale. Le montant du détail estimatif ayant servi au jugement des offres est de 265 715,00 euros HT annuel. Avis JOUE n°2018/S072-158765 du 13/04/2018 - Avis BOAMP n°18-50085 du 13/04/2018. Les personnes désireuses de consulter le contrat peuvent transmettre leur demande par courriel à l'adresse suivante : marches.publics@ain.fr. Une copie de l'accord-cadre leur sera envoyée par voie postale dans le respect du secret industriel et commercial. Les tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

## VI.4) Procédures de recours :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Lyon,

184, rue Duguesclin - 69433 Lyon, Cedex 03

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal Administratif de Lyon,

184, rue Duguesclin - 69433 Lyon, Cedex 03

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : conférer art.

L.551-1 du code de justice administrative.

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 17/08/2018

T03470400

## AVIS

## Avis administratifs



## PREFECTURE DE L'AIN

## ARRÊTÉ

## Portant Restrictions Temporaires de Certains Usages de l'Eau sur le Département de l'Ain

L'Arrêté Préfectoral en date du 16 août 2018 place les bassins de gestion eaux superficielles " Bresse ", " Dombes " et " Haut Rhône " en situation d'alerte sécheresse. Tous les autres bassins de gestion du département restent en situation de vigilance sécheresse.

Cet arrêté peut être consulté dans son intégralité dans les mairies, au service protection et gestion de l'environnement de la direction départementale des territoires et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (<http://www.ain.gouv.fr>).

T03439900

## Enquêtes publiques

Préfecture de l'Isère - Direction départementale de la Protection des Populations

Installations classées pour la protection de l'environnement

## AVIS DE PROROGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole COMMUNE D'ANTHON présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES Siège social : Ferme Saint-Louis - 38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDDP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 (au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :

• en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

• sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :

• sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;

• par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;

• par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire-enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

• Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables - Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.) ;

• Service installations classées de la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) - 22 avenue Doyen-Louis-Weil à Grenoble (tél. 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

T03234800

**PREFECTURE DE L'ISERE  
DIR. DEPART. DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS  
Installations classées pour la  
protection de l'environnement**

**AVIS DE PROROGATION  
D'ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole  
**COMMUNE D'ANTHON**  
présentée par la SAS SAINT-LOUIS ENERGIES  
Siège social : Ferme Saint-Louis  
38280 ANTHON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du **lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00** (au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :**

- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :**

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;
- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le **vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures** afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le **martedi 4 septembre 2018 à 18h00** à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :  
• Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33).

• Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.59).  
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

1811264

**COMMUNE D'ETREZ**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

Commune d'ETREZ – Mairie – 128 Route de Montrevel - 01340 ETREZ  
Tél. : 04 74 25 42 08 –  
Fax : 04 74 25 66 26 –  
Email : [mairie@etrez.fr](mailto:mairie@etrez.fr)

**2 - COMMUNICATION**  
Les documents du marché sont dispo-

<http://www.voixdelain.fr/marches-publics>.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via :  
<http://www.voixdelain.fr/marches-publics>.

Informations complémentaires : Cabinet MERLIN - 13 ter place Jules Ferry - NUVITRE  
3- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES MARCHÉS

Lieu d'exécution : Territoire communal (01) Code NUTS : FRK21  
Caractéristiques principales : Travaux de réhabilitation sans tranchée des collecteurs d'eaux usées - suite au schéma directeur d'assainissement  
Classification CPV : 45232410. Lots : non  
Critères d'attribution : valeur technique 60 %, prix 40 %

Durée du marché : à renseigner par le candidat dans la limite des délais plafonnés indiqués à l'acte d'engagement  
Variantes : non  
Financement : Le financement est assuré par les ressources propres de la collectivité, d'éventuelles subventions de l'AERMC et du Conseil Départemental de l'Ain. Paiement à 30 jours conformément au décret n°2013-269 du 29/03/2013. Avance selon les modalités définies au cahier des charges. Prix révisibles.

**4 - PROCEDURE DE PASSATION**

Procédure de passation : procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ; 34 ; 38 à 45 ; 48 à 64 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Remise d'offre ouverte à tout candidat. Langue pouvant être utilisée : Français. Délais de validité des offres : 120 J

**5 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :** Le 22 septembre 2018 à 12h00  
Les dossiers arrivés hors délais, ne seront pas retenus.

**6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations. Engagements des négociations selon les modalités définies dans le règlement de consultation.

**7 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de Lyon - Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, FR-69433 Lyon.

**8 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS :** Le 21 août 2018

1811403

**COMMUNE DE  
L'ABERGEMENT-CLEMIENCIAT  
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

Construction d'une salle de sport et locaux annexes

Avis de marché de maîtrise d'oeuvre

**1) Identification de l'organisme qui passe le marché :** Commune de l'ABERGEMENT-CLEMIENCIAT (Ain)  
**2) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Commune de l'ABERGEMENT-CLEMIENCIAT – Mairie – 119 Route de la Fontaine – 01400 ABERGEMENT-CLEMIENCIAT

**3) Représentant du Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur le Maire de l'ABERGEMENT-CLEMIENCIAT  
**4) Type de marché :** Maîtrise d'oeuvre  
**5) Procédure de passation :** Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

**6) Objet du marché :** Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle de sport et locaux annexes  
**7) Lieu d'exécution :** 120 route du château – 01400 ABERGEMENT-CLEMIENCIAT

**8) Prestations divisées en tranches ou en lots :** non  
**9) Date prévisionnelle de démarrage des prestations :** Novembre 2018

**10) Critères de sélection des candidatures :** garanties et capacités techniques et financières – Capacités professionnelles

**11) Critères d'attribution :** valeur technique 60 % (30 % références – 30 % capacité technique – 10 % planning) et prix des prestations 40 %

**12) Date limite de réception des offres :** 14 SEPTEMBRE 2018 à 16 HEURES

**13) Adresse et mode de transmission des offres :** Adresse idem point 2  
Les offres peuvent être transmises sous pli cacheté en recommandé avec avis de réception ou déposées contre récépissé ou remises par voie électronique sur le site [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr) rubrique mar-

Déclarations et renseignements prévus aux articles 44 et 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

**15) Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :**  
Mairie de 01400 ABERGEMENT-CLEMIENCIAT  
Tél. 04.74.24.03.08 – Fax 04.74.24.05.64  
Courriel : [mairie@abergementclemienciat.com](mailto:mairie@abergementclemienciat.com)

**16) Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :** le dossier est téléchargeable gratuitement sur la plateforme [www.voixdelain.fr](http://www.voixdelain.fr)

**17) Délai de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception

**18) Financement des prestations :** ressources propres de la collectivité et subventions

**19) Date d'envoi du présent avis de publication :** 24 août 2018

1811302



**Oyonnax  
www.oyonnax.fr**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**I : Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Ville d'Oyonnax, Cellule Marchés Publics, 126 rue Anatole France, 01100 OYONNAX  
Tél. : 04.74.77.00.06 ; Fax : 04.74.77.18.60

**II : Objet du marché**

Maîtrise d'oeuvre pour le transfert des services techniques municipaux

**III : Procédure**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**IV : Caractéristiques Principales**

La présente procédure adaptée vise à attribuer un marché de prestations intellectuelles pour le transfert des services municipaux actuellement situés rue du Stand.

Lieu d'exécution : Ville d'Oyonnax

**V : Traitement des documents de consultation**

Documents disponibles gratuitement au téléchargement sur <http://oyonnax.marcoweb.fr>

Remise des documents de consultation papier sur demande écrite accompagnée du règlement de 6,40 € de frais de reprographie par chèque à l'ordre du « Trésor Public » à : Mairie d'Oyonnax, Cellule Marchés Publics, 126 rue Anatole France, 01100 OYONNAX. Aucune suite ne sera donnée aux demandes non accompagnées de leur règlement.

Correspondant : Mme SOPHIA DEVAUX  
**VI : Conditions de participation**  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.  
Unité monétaire utilisée : euro.  
Délai d'engagement : 120 jours.  
Critères de sélection des candidatures : jugés sur la base de la conformité des capacités économiques et financières, des références professionnelles, et des capacités techniques à l'objet du marché.

En application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Ville pourra négocier, par lettre, fax ou courriel, tout élément de l'offre avec les 3 candidats, classés d'après les critères figurant au règlement de la consultation, ayant présenté les meilleures offres recevables.

**VII : Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

o prix : 50 %  
o valeur technique : 50 %

**VIII : Remise des offres**  
Par pli recommandé avec accusé de réception, dépot dématérialisé sur <http://oyonnax.marcoweb.fr> ou remise contre récépissé à : Mairie d'Oyonnax, Marchés Publics, 126 rue Anatole France, 01100 Oyonnax

**Date limite de réception des offres :** le 24 septembre 2018 à 16h00.

**IX : Renseignements complémentaires**

**Renseignements d'ordre technique :** Services Techniques de la Ville d'Oyonnax, 6 rue du Stand, 01100 Oyonnax. Tél. : 04.74.81.27.27 ; Fax : 04.74.77.18.02

Correspondant : M. Benoit VINCENT ([benoit.vincent@oyonnax.fr](mailto:benoit.vincent@oyonnax.fr))

**Renseignements d'ordre administratif :** Mairie d'Oyonnax, Marchés Publics, 126 rue Anatole France, 01100 Oyonnax. Tél. : 04.74.81.27.17

Correspondant : Mme DEVAUX SOPHIA ([sophia.devaux@oyonnax.fr](mailto:sophia.devaux@oyonnax.fr))

**X : Date d'envoi à la publication**

**STEASA  
AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :** STEASA, 19 Rue René Panhard, 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY – Tél : 04.74.95.07.16 – [accueil@steasa.fr](mailto:accueil@steasa.fr)

**2. Représentant du Pouvoir Adjudicateur :** Monsieur le Président du STEASA

**3. Type de marché :** Prestations de service

**4. Procédure de passation :** Procédure adaptée suivant l'article 78 du décret 2016-360 du 25/03/2016

**5. Objet du marché :** Curage des réseaux et des ouvrages d'assainissement du STEASA

**6. Lieu d'exécution :** Ensemble du territoire du STEASA

**7. Description sommaire prestations :** Curage / pompage préventif des réseaux, des postes de relevage ; Curage / pompage d'urgence ; Curage / pompage des ouvrages de bâchés des STEP macrophtytes ; Curage / pompage de branchement d'eaux usées etc...

**8. Date et heure limite de réception des offres :** Vendredi 28 Septembre 2018 à 12h00.

**9. Modalités de transmission des offres :** plate-forme informatique : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

**10. Justifications à produire :**  
- Documents prévus aux articles 51 à 54 du décret 2016-360 du 25/03/2016 ;  
- Attestations d'assurance ;  
- Références pour des opérations de même nature et de même importance ;

**11. Critères d'attribution :**  
- Critère 1 : Coût des prestations (50 %) – Critère 2 : Valeur technique (30 %) – Critère 3 : Prise en compte des exigences, contraintes et objectifs du marché

Sous critère n°1 : Mode opératoire de l'entreprise pour la réalisation des opérations de curage.

Sous critère n° 3 : Élimination des effluents et traitement des déchets.

- Critère 3 : Modalités d'organisation et moyens mis en oeuvre (20 %)

Sous critère n°1 : Moyens matériels et humain

Sous critère n°2 : Communication et gestion des documents

Sous critère n°3 : Hygiène et sécurité. Sous critère n°4 : Délai d'intervention en urgence.

**12. Renseignements :** STEASA  
**13. Retrait du dossier de consultation :** plateforme : [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

**14. Financements des prestations :** budget du Syndicat

**15. Instance chargée des procédures en recours :** T.A. de LYON.  
**16. Date d'envoi du présent avis à la publication :** Mardi 21 Août 2018.

1811353

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DU NORD EST  
DE LYON - SIENEL**

**AVIS D'APPEL  
A LA CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**  
SIENEL Mairie 01700 NEVRON  
04.78.55.33.25. [sienel@free.fr](mailto:sienel@free.fr)

**Procédure de passation :**  
Procédure adaptée art.27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Objet du marché :**  
Déploiement d'un dispositif de vidéo protection.

**Démarrage prévisionnel des travaux :**  
Octobre 2018

**Obtention des dossiers :**  
Par voie électronique sur le site [www.lavoixdeain.fr](http://www.lavoixdeain.fr) onglet marché public.

**Date limite de réception des offres :**  
Jeudi 13 septembre 12h.

**Renseignements techniques et administratifs :**  
Demandes uniquement par mail à [sienel@free.fr](mailto:sienel@free.fr).

**Délai de validité des offres :**  
120 jours à compter de la date limite des offres.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**  
14 août 2018.

1811277

**Pour votre projet de marché public :**

**La Voix de l'Ain vous accompagne**

04 74 23 80 71

**ARRONDISSEMENT  
DE VIENNE**

A2018C05256

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS**

**Installations classées pour la  
protection de l'environnement**

**Arrêté n°DDPP-IC-2018-08-01.  
Avis au public**

**Commune de SAINT-QUENTIN-  
FALLAVIER. Consultation du  
dossier d'enregistrement pré-  
senté par la SCITHELY**

Siège social : 80 rue du Ruisseau - Parc d'activités du Chesnes - BP 719 - 38 297 Saint-Quentin-Fallavier.

Nature du projet : Démolition et construction d'un entrepôt logistique de trois cellules.

Emplacement de l'installation : 90 rue de Luzais - ZAC de Chesnes Tharabie - commune de Saint-Quentin-Fallavier.

Date d'ouverture de la consultation du dossier: lundi 10 septembre 2018. Date de clôture de la consultation du dossier : lundi 8 octobre 2018

Consultation du dossier :

- en mairie de Saint-Quentin-Fallavier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit : du lundi au vendredi (le matin: de 8h00 à 12h00; l'après-midi : de 13h30 à 17h00), le samedi (le matin : de 9h00 à 12h00)

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet par les soins du maire de Saint-Quentin-Fallavier.

Toute personne intéressée pourra également, pendant la durée de consultation du dossier, adresser directement ses observations : par lettre, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - service installations classées - 22 avenue

Doyen Louis Weil - CS 6 - 38 028 Grenoble cedex 1, par courriel à : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

A2018C05262

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE**

**DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS**

**Installations classées pour la  
protection de l'environnement**

**Avis de prorogation  
D'Enquete publique  
Demande d'exploitation d'une  
unité de méthanisation  
agricole Commune D'ANTHON**

Présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES. Siège social : Ferme Saint-Louis 38280 Anthon.

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018 l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 (au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :

- en mairie d'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr). Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;

- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;

- par voie postale à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'Anthon, par M. Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Madame Isabelle GROS, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'Anthon et sur le site internet des services de l'Etat en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant

une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

# PORTE DU RHÔNE

## INFOS PRATIQUES

### ANTHON

#### → Réunion publique

Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole par la SAS Saint-Louis Energies sur la commune d'Anthon. Mardi 4 septembre à 18 h. Salle des fêtes Emile-Blasquez.

#### → Forum des associations

Samedi 8 septembre de 9 h à 12 h à la salle des fêtes.

### PONT-DE-CHÉRU

#### → Amicale des Bons Collectionneurs

Réunion toutes collections. Ouverte à toutes les personnes intéressées. Dimanche 2 septembre de 9 h à 12 h. Salle Roger Planet, à côté de l'église.

#### → Messe

Dimanche 2 septembre à 10 h. Église.

#### → Paroisse Sainte-Blandine

Sortie Mouvement chrétien des retraités à l'abbaye

d'Aiguebelette. Jeudi 6 septembre à 6 h 40. Départ de la place des écoles. Ramassage à Crémieu à 7 h. Il reste quelques places. Téléphoner au 04 78 32 20 57.

### JANNEYRIAS

#### → Messe

Dimanche 2 septembre à 9 h 30. Église.

#### → Concours de boules

Challenge Claude Cochard, coupe Michel Archimbaud et coupe de la municipalité, samedi 8 septembre. Début des parties à 8 h au stade bouliste.

#### → Forum des associations

Dimanche 9 septembre de 9 h 30 à 13 h. Salle des fêtes.

### VILLETTE-D'ANTHON

#### → Forum des associations

Samedi 8 septembre de 13 h 30 à 17 h 30. Salle de la Revole, rue des Tilleuls.

## TIGNIEU-JAMEYZ

# Jean-Louis

La séance du conseil municipal de ce samedi 1<sup>er</sup> septembre était consacrée à l'élection du maire. Pour des raisons de santé, André Paviet-Salomon avait en effet annoncé sa démission. Il a cessé ses fonctions le 21 août. Et jusqu'à l'élection d'hier matin, c'est Philippe Reynaud, premier adjoint, qui a assuré l'interim.

En présence du conseil municipal Jeunes, et du public, Philippe Reynaud a rendu hommage au maire sortant, prenant la parole pour la majorité et la commune. Saluant son « engagement, sa vision clairvoyante, son sens de l'écoute pour tous les habitants. » Les trois réalisations principales citées ont été la construction d'écoles, la zone commerciale pour l'emploi et les services, la maison de santé pour le

## LOCALE EXPRESS

### PONT-DE-CHÉRU

Lycée professionnel l'Odysée : une nouvelle équipe de direction

## CHAVANOZ

# Une classe n créée à St-E



Flyer diffusé par l'ADENI dans les commerces d'Anthon, Chavanoz et Villette d'Anthon

Annonce de la réunion publique du 4 septembre 2018 sur une soixantaine de panneaux dans les communes d'Anthon, Chavanoz et Villette d'Anthon



Photo MR du 03/09/2018

Gilbert ALPHAND  
Huissier de Justice Associé  
4 Rue Vauban  
38300 BOURGOIN JALLIEU

2182419

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE DIX NEUF JUILLET DEUX MILLE DIX HUIT

A LA DEMANDE DE :

Le GAEC SAINT LOUIS ayant son siège social Ferme Saint Louis à Anthon (38280), représentée par ses dirigeants sociaux en exercice.

Il m'est indiqué :

« Nous avons obtenu et affiché à plusieurs endroits autour de notre site, un avis d'enquête publique pour un projet de méthanisation sur notre site sis Saint Louis à Anthon (38280).

« Pour réserver nos droits, vous voudrez bien constater la réalité de cet affichage »

Déférant à cette réquisition :

Maître Gilbert ALPHAND Huissier de Justice Associé  
4, rue Vauban à 38300 BOURGOIN JALLIEU (Isère)

Je me suis transporté ce jour sur place à lieu dit Saint Louis à Anthon où j'ai constaté la présence de l'affichage indiqué ci-dessus, à plusieurs endroits sur les voies de circulation dans le périmètre immédiat du site.

J'ai photographié les panneaux de chantier que je reproduis ci-dessous :



Mes opérations étant terminées, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent Procès Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

COUT : Comme à l'original.

Gilbert ALPHAND  
Huissier de Justice



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES**

Téléphone : 04 56 59 49 59  
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 N 55  
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr  
isabelle.demond@isere.gouv.fr

**DÉPARTEMENT DE L'ISERE  
INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de SANNOYRIAS.....certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : SANNOYRIAS.....

du 08 juillet 2018 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 14 septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 14 septembre 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

  
Le Maire,  
M. TURMAUD



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICES INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : [cdpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:cdpp-ic@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DÉMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 // 85  
Mél : [chrystele.aubert@isere.gouv.fr](mailto:chrystele.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
INSTALLATIONS CLASSEES

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de PONT DE CHÉRU... certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : PONT DE CHÉRU (ISÈRE)

du 17 août 2018... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 18 septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 18 septembre 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)



Signature

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 4 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES**

Téléphone : 04 56 59 49 89  
Mél : [ddpp-is@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-is@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : **Christèle AUBERT**  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04 56 59 49 59 / 85  
Mél : [christele.aubert@isere.gouv.fr](mailto:christele.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

**INSTALLATIONS CLASSÉES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de Saint-Thomas-de-Gourdan, certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : Saint-Thomas-de-Gourdan

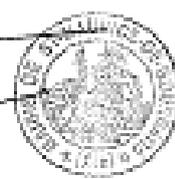
du 21 août 2018 (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 16.09.2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 26.09.2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

*Le Maire,*  
  
**R. VENET**  


Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Déjen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : ddpp-lo@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 / 85  
Mél : chrystèle.aubert@isere.gouv.fr  
isabelle.demand@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de Villelte d'Anthon certifie qu'un avis annonçant la prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : Villelte d'Anthon

du 16 août 2018 ..... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 17 septembre 2018 .....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Aère (service installations classées).

Date 18 septembre 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Le Maire



Daniel BERETTA

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38038 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES**

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-iso@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-iso@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04 56 59 49 50 / 85  
Mél : [chrystele.aubert@isere.gouv.fr](mailto:chrystele.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
**INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de... ANTHON ..... certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : ... ANTHON .....

du 6/07/2018 ..... (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 21/08/2018 .....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 24/08/2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature Le Maire  
Bruno Bon  
  


Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38008 GRENOBLE CEDEX 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES**

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 0 85  
Mél : [chrystèle.aubert@isere.gouv.fr](mailto:chrystèle.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de...ANTHON.....certifie qu'un avis annonçant la prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de ; .....ANTHON.....

du 10/08/2018..... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au 21/09/2018.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 24/09/2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature





PRÉFET DE L'ISÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 // 85  
Mél : [chrystele.aubert@isere.gouv.fr](mailto:chrystele.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
**INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de...Chavanoz.....certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de :.....CHAVANOZ..

du ...2...JUILLET...18 (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au...25...Septembre...18

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 01/10/18  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature



PRÉFET DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 69  
Mail : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04 56 59 49 59 / 85  
Mail : chrystele.aubert@isere.gouv.fr  
isabelle.demand@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

**INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de... CHAYANOT ..... certifie qu'un avis annonçant le prolongation de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune d'ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : ... CHAYANOT .....

du ... 21 Août 2018 ..... (soit au plus tard le jeudi 30 août 2018)

au ... 23 Septembre 2018

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'isère (service installations classées).

Date 23 Septembre 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Doyen Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 11

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSEES

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : dpp-ic@isere.gouv.fr

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.59 / 85  
Mél : chrystele.aubert@isere.gouv.fr  
isabelle.demond@isere.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
**INSTALLATIONS CLASSEES**

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de St-Jouan-de-Gond certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : St-Jouan-de-Gond

du 02.07.2018 ..... (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 31.08.2018 .....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 2 Juillet 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Le Maire,  
Signature

F. VENET





PRÉFET DE L'ISÈRE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
SERVICE INSTALLATIONS CLASSÉES

Téléphone : 04 56 59 49 99  
Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)

Affaire suivie par : Chrystèle AUBERT  
(pour Isabelle DEMOND)  
Téléphone : 04.56.59.49.99 0 85  
Mél : [chrystele.aubert@isere.gouv.fr](mailto:chrystele.aubert@isere.gouv.fr)  
[isabelle.demond@isere.gouv.fr](mailto:isabelle.demond@isere.gouv.fr)

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

INSTALLATIONS CLASSÉES

**Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation**

Le maire de... LOYETTES ..... certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société SAINT LOUIS ENERGIES en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole située Ferme Saint Louis sur la commune de ANTHON ;

a été affiché dans la commune de : LOYETTES .....

du 27 Juin 2018 ..... (soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)

au 25/09/2018 .....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date 04 OCT. 2018  
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

Le Maire  
Jean-Pierre CACNE



Direction départementale de la protection des populations - 22 avenue Cœur Louis Weil - CS 6 - 38028 GRENOBLE CEDEX 1